

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que Charaf Corporation Holding a déposé le 16 septembre 2013 un projet d'offre publique de retrait visant les actions FERTIMA, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres FERTIMA à partir du 17 septembre 2013.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur toutes les actions FERTIMA non détenues par Charaf Corporation Holding. A l'issue de cette offre, FERTIMA a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, le CDVM dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/013/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières